



NOTE D'INFORMATION

REMORQUE COMMUNALE POUR LE DEPOT DE DECHETS VERTS

La remise en service de la remorque sera effective à partir du vendredi 3 juillet.

Son emplacement est désormais sur le parking du cimetière, devant la zone de stockage des matériaux.

Un sens unique de circulation est instauré de manière à faire le tour de la remorque.

Nous vous demandons de rester prudents, la rue de Perjus étant empruntée régulièrement par les véhicules des parents d'élèves qui viennent déposer leurs enfants à l'école.

Nous vous rappelons les dépôts acceptés :

- les déchets verts de type branchages (diamètre maximum 2 cm),
- les feuillages,
- les végétaux de désherbage.

Les produits de tonte sont à exclure ainsi que les sacs plastiques et tous les contenants.

Nous vous remercions de faire le nécessaire lors de vos dépôts pour que les abords de la remorque restent propres.

Ce ne sont qu'à ces conditions que ce service mis à votre disposition pourra perdurer.

DECONFINEMENT – PHASE III

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Mairie

La Mairie est ouverte au public.

Le port du masque est obligatoire.

Horaires d'ouverture :

- Mardi-Jeudi 13h-17h,
- Mercredi : 8h-12h et 13h-19h,
- Vendredi : 8h-12h

Fermée au mois d'août, permanence assurée les mercredis matins de 10h00 à 12h00.

Médiathèque

La Médiathèque est ouverte au public.

Le port du masque est obligatoire et le nombre de personnes est encadré dans les locaux.

Les horaires d'été :

Juillet :

Mercredis et vendredis : 10h – 12h.

Fermée au mois d'août

Centre de Loisirs Préguineuil

Ouverture du Centre au mois de juillet de 7h30 à 18h30.

Les réservations et inscriptions sont à compléter sur le site internet de la CDA www.cda.fr espace « famille ».

De manière générale, tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes, est interdit.

Terrain de sports et de loisirs

Le site est ouvert au public.

Veillez à respecter la distanciation sociale, appliquez les gestes barrière.

Lavez-vous les mains avant et après avoir utilisé les jeux ou les équipements sportifs.

Groupe limité à 10 personnes jusqu'à nouvel ordre.

Terrain de pétanque

Le terrain est ouvert au public.

Veillez à respecter la distanciation sociale, appliquez les gestes barrière.

10 personnes maximum sur le terrain.

Terrain de tennis

Le terrain est ouvert au public.

Veillez à respecter la distanciation sociale, appliquez les gestes barrière.

2 personnes maximum sur le terrain.

Le Clône Flanquet

La pêche est autorisée en respectant la distanciation et les gestes barrière.

La Salle Polyvalente – La Salle Associative

Aucune manifestation ou réunion associative de + de 10 personnes n'est autorisée.

La distance minimale d'un mètre entre les tables occupées doit être assurée.

Le port du masque est obligatoire.

Toilettes publiques

Ouvertes au public

RAVITAILLEMENT

Depuis le confinement, nous vous rappelons qu'un service de livraison de poisson et de boucherie-charcuterie est instauré **sur le parking du multiservices.**

Pour le poisson :

Poissonnerie Labatud, tous les vendredis à 11h30.

Sur commande par SMS à Gabriel au 06.19.44.25.79 ou à Poissonnerie.labatud@orange.fr.

Pour la boucherie charcuterie :

Boucherie de Retaud

Tous les vendredis de 9h00 à 12h00 et sur commande au 05.46.93.64.69.

Fromage de chèvre – Fermes des Touches :

Plus de livraisons jusqu'à nouvel ordre

CDA – SERVICE DE LOCATION DE VELOS

Dans le cadre de sa politique de mobilité alternative à la voiture individuelle, la Communauté d'Agglomération de Saintes propose du 1^{er} juillet au 15 septembre 2020 un service de location de vélos de courte durée.

Objectif : permettre aux habitants, visiteurs et touristes de se déplacer pour de petites distances sur le territoire. L'utilisation du vélo est gratuite pour 8h d'utilisation et les vélos sont disponibles 7 jours/7, de 6h à minuit.

Quarante vélos sont répartis sur différents sites de la ville de Saintes :

- A la boutique BUSS, 20 cours National,
- à l'amphithéâtre gallo-romain, 20 rue Lacurie,
- à l'office de tourisme de Saintes et de la Saintonge, place Bassompierre,
- à l'auberge de jeunesse, 2 place Geoffroy Martel,
- au camping « Au fil de l'eau », 8 rue de Courbiac,
- à la mairie de Saintes, square André Maudet.

La mise en place de ces vélos de location de courte durée est le préalable à une offre plus large de location de vélos qui sera proposée en septembre 2020.

Plus d'informations sur <https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/transports-et-mobilites/495-location-de-velos.html>